



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, CHARPENTIER Florent à MARTIN Frédéric, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....22
 Absents ayant donné mandat de procuration.....5
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 34 2023

**Avis de demande d'autorisation d'aliénation de CDC Habitat d'un logement
 7 rue d'Allos – Rapporteur : S. GUILLIN**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

Dans le cadre de la 3ème convention de délégation des aides à la pierre, la Métropole du Grand Nancy peut octroyer les agréments autorisant les bailleurs sociaux à procéder à la vente de leurs logements. Ces agréments permettent de compléter les plans de ventes qui ont été validés par l'Etat.

Ainsi, la Métropole a reçu le 6 mars 2023 de CDC Habitat une demande d'autorisation pour la mise en vente d'un logement social situé 7 rue d'Allos.

Le logement mis en vente est un T5 de 90m² de surface habitable avec un DPE classé en "C".

La vente des logements HLM a pour objectif de permettre aux locataires d'accéder à la propriété et de constituer pour CDC Habitat des fonds propres nécessaires à son développement immobilier. La vente de patrimoine en accession est également un moyen d'apporter une mixité sociale dans les communes et de favoriser le parcours résidentiel.

La Métropole sollicite l'avis de la commune de Seichamps sur l'opportunité de cette aliénation.

En conséquence, après avis de la commission Urbanisme, Mobilités, Développement économique, Transition écologique, Gestion du patrimoine, Sécurité et Proximité réunie le 7 juin 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable concernant cette opération de vente d'un logement situé 7 rue d'Allos par CDC Habitat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.27 11:59:50 +0200
Ref:20230627_110802_1-2-O
Signature numérique
le Maire